

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 15,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	21 deg. dessus zéro.	48 deg.	705 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
3 heures 58 m.	11 heures 54 m.	8 heures 31 m.	Premier quart.	15	

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 juin 1840.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Le *Courrier de Lyon* a raison : la politique envahit tout, fait sentir son influence à toutes les parties du corps social ; il a parfaitement raison de la faire intervenir dans les élections municipales. De notre côté, nous ne voudrions pas que les électeurs fissent en aucune manière abstraction des opinions des candidats qui se présenteront. Nos sympathies les plus franches aux hommes qui s'associent à nos doctrines, notre concours à ceux qui les regardent comme l'élément d'une bonne organisation. Pour eux nous aurons de vives paroles ; pour eux nous ferons de laborieux efforts. Cependant que le *Courrier* ne s'abuse pas sur la nature de notre intervention dans la lutte électorale ; surtout qu'il ne nous fasse pas jouer un rôle plus important que celui qui nous est réservé et que nous nous sommes imposé ; qu'il ne croie pas nous amener à une discussion aigre et violente, nous placer dans une voie fautive ; nous saurons peser, du point de vue de l'intérêt municipal, toutes les candidatures. Nous ne dirons pas aux électeurs : Repoussez tout candidat qui ne sera pas selon les vœux de la démocratie ; mais nous leur dirons : Réunissez vos efforts pour faire réussir les hommes qui vous paraîtront droits, honnêtes, ennemis de l'intrigue et partisans du progrès. Si la politique se trouve mêlée aux affaires municipales, ce n'est pas dans les conseils municipaux que peuvent se décider les destinées du pays ; nous ajouterons même que l'homme placé dans un conseil municipal perd parfois en force ce qu'il gagne en considération.

Nous voulons que nos deniers soient bien administrés, que les hommes aux spéculations honteuses soient écartés et remplacés par des hommes actifs, intègres, remplissant leur mandat avec conscience. Qu'on nous présente des amis du progrès, nous ne leur ferons pas une opposition étroite et stérile. Ainsi, que le *Courrier* se rassure ; il ne s'agit pas pour nous de faire élire avant tout des hommes professant des sympathies pour les ennemis de l'ordre de choses actuel ; il s'agit surtout d'aviser aux moyens d'obtenir à Lyon une administration municipale progressive, éclairée, forte contre les abus et contre l'intrigue.

Aux efforts faits en 1837, on aurait dû reconnaître quelle serait notre conduite en 1840. Nous avons alors entrepris l'œuvre que nous continuons aujourd'hui. Nous avons introduit dans le conseil une minorité opposante ; cette minorité nous voulons la renforcer, afin qu'elle devienne un jour majorité. — A-t-elle démerité ? les hommes qui la composent n'ont-ils pas prouvé par leurs lumières, par leur attitude pleine de calme et de convenance, par leur coopération active à tous les travaux du conseil, qu'ils étaient mus par un patriotisme éclairé et pur, qu'ils étaient dignes en tous points de participer à la gestion des affaires de notre localité ?

Messieurs les membres du conseil municipal qui les ont jugés à l'œuvre ne les traitent pas avec le dédain que nous rencontrons dans les colonnes du *Courrier de Lyon*. Beaucoup de leurs adversaires les verraient peut-être échouer avec regret dans de nouvelles élections.

L'opposition est d'une utilité incontestable dans une assemblée délibérante : là où il n'y a pas d'opposants, attendez-vous à de nombreuses erreurs, à des fautes incessantes. Toutes les questions ont besoin d'être éclairées par le choc de la discussion, la vérité jaillit du conflit des opinions. Pour nous, nous aimerions mieux un maire administrant la ville sans conseil municipal, qu'un conseil municipal complètement à sa dévotion ; car, dans ce dernier cas, le

conseil n'est que l'expression de sa volonté, tout en servant à couvrir sa responsabilité.

Nous parlons sans cesse d'ordre constitutionnel, et dans la pratique il semble que nous n'ayons aucune connaissance des rouages qui doivent l'aider à fonctionner. Ainsi, le *Courrier* n'a jamais pu se résigner à accepter les élections dans le sens réel qu'elles tirent de la loi. Aux yeux du législateur qui confère un droit, il n'y a ni amis ni ennemis du gouvernement ; mais il y a des citoyens investis du droit de faire une délégation d'autorité ; il y a une association de forces légales.

Tout électeur est libre dans son vote ; la loi ne lui trace pas de limites ; on ne peut donc pas créer d'exclusion raisonnable là où elle garde le silence. Le scrutin est toujours muet sur la question de savoir si le candidat est ami ou ennemi du gouvernement ; il le proclame et le constitue mandataire légal des citoyens qui l'ont nommé. Le but de la loi électorale serait manqué si on pouvait la restreindre au gré de nos petites passions. Ce qui fait son mérite, c'est qu'elle résout nos débats par la voie pacifique ; c'est qu'elle donne aux ennemis vaincus l'espoir de conquérir le gouvernement, de le modifier, d'en changer la tendance. On a donc le droit de porter à toute candidature les citoyens déclarés éligibles quelles que soient leurs opinions. D'ailleurs, en acceptant une fonction légale, l'homme qui en est investi s'impose aussi le devoir de l'exercer dans les limites de la légalité. — Ceci bien senti, les insinuations du *Courrier* s'évanouissent.

Ne nous y trompons pas, il veut égarer l'opinion, augmenter les défiances, entretenir les haines ; toujours fidèle à ses antécédents, au lieu de rapprocher les esprits, il les divise ; au lieu d'apporter dans la lutte électorale du calme, il y sème la discorde ; il montre le *Censeur* agissant sur les électeurs, les excitant à ne donner leurs voix qu'aux ennemis du gouvernement ; il aime mieux courir risque d'annoncer dans quelques jours au pays une minorité factieuse que de se résigner à l'accepter comme étant le résultat de nos institutions.

Cette confusion qu'il provoque ne se fera pas ; nous ne voulons pas nous rendre plus influents que nous ne pouvons l'être. A notre point de vue, la législation électorale est fautive et aristocratique, et ne répond pas à notre principe. Le *Courrier* le sait, nous voulons l'application loyale et rigoureuse de la souveraineté du peuple. La loi municipale, qui n'accorde pas le droit de suffrage à tous les citoyens, ne peut pas être pour nous un élément de succès ; dès lors nous ne pouvons pas porter dans toutes les sections des candidats qui acceptent notre principe ; en le faisant, nous arriverions à des chutes nombreuses. Les faits nous forcent à des transactions et nous obligent à consulter les convenances des électeurs, à attendre leurs indications, à nous plier à leurs vœux, enfin à leur prêter notre publicité et notre appui, tout en faisant nos réserves. Nos idées ne sont pas engagées dans la lutte ; nous n'avons jamais pensé pouvoir tenir en nos mains tous les ressorts électoraux, nous n'avons pas même formé un comité électoral.

Le temps viendra où nous ne ferons pas de telles concessions ni sur les hommes ni sur les principes. Pour qu'il en soit ainsi, nous devons débayer les obstacles que nous trouvons sur notre route : voilà ce que nous faisons maintenant.

A nos amis politiques nous donnerons toujours nos conseils, et nous leur dirons aussi qu'ils aient soin de ne pas oublier que la politique est dans tout et se lie à tout. Qu'ils sachent donc des candidats à quelle opinion ils appartiennent, car l'homme politique qui a un drapeau marche en tous lieux et en toute occurrence avec fixité ; le bien pu-

blic est son but, l'amélioration du sort de ses concitoyens ne saurait le trouver indifférent.

Les électeurs patriotes auront à défendre l'intérêt démocratique, si puissant à Lyon, si digne de leur sollicitude ; en votant, ils jetteront un coup d'œil sur notre grande ville et ses faubourgs, et songeront aux milliers d'hommes pauvres, et souvent sans ressources, qu'ils renferment.

Le peuple, qu'on le sache bien, est plus intéressé que la classe riche à une bonne administration municipale. L'air manque rarement où habitent les riches ; l'eau n'est pas impure pour les habitants des quartiers vastes, de nos grandes places, de nos quais. Qui, plus que le pauvre ouvrier, a besoin que nos rues soient entretenues avec propreté, nos fontaines multipliées, nos écoles bien dirigées, nos hôpitaux convenablement entretenus ? Le conseil municipal a sur son bien-être une immense influence.

Nous disons ceci afin que tous les citoyens qui se piquent d'aimer le peuple ne restent pas dans l'inertie ; leur devoir est tracé ; ils doivent coopérer avec nous à l'amélioration du conseil municipal, puisqu'en le faisant on est utile aux classes ouvrières. Le conseil municipal vote des fonds pour les écoles primaires ; c'est avec les fonds de la commune qu'on soutient les établissements de bienfaisance et de charité publique, les hôpitaux pour les malades, les maisons de refuge pour les pauvres, les bureaux de bienfaisance. Il n'est rien de ce qui touche à l'intérêt populaire qui ne tombe dans son domaine. Aujourd'hui un maire ne peut administrer s'il n'a pas une majorité ; la composition du conseil décide ainsi de la nomination du premier magistrat de la cité. En présence de pareils résultats à obtenir, qui pourrait se tenir dans l'inertie ?

Les partisans du *statu quo* seront tous à leur poste. Le *Courrier* excite leur zèle, les prépare à des triomphes qu'il regarde comme certains. Sachons troubler ses espérances en lui disputant la victoire ; on gagne du terrain en politique par cela seulement qu'on substitue un candidat d'opinion timide, mais progressive, à un partisan fougueux du *statu quo*. Ne négligeons pas de pareils résultats, soyons alertes ; il est temps que l'opinion réelle de Lyon se fasse jour, il est temps que l'élément démocratique se produise. Nous avons devant nous une voie, entrons-y sans tiédeur, sans hésitation ; usons de notre droit avec fermeté et avec cette loyauté qui n'exclut pas l'habileté.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Une réunion d'électeurs de la section de l'Hôpital qui a eu lieu hier a définitivement arrêté de porter au conseil municipal :

MM. BROSETTE, conseiller sortant.
LAFOREST, notaire.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANGEVILLE.

Audience du 12 juin.

Le 9 février dernier, vers deux heures du matin, le sieur Hardy, boulanger à Beligny, fut fort étonné en se levant de voir la porte de sa boutique, donnant sur la rue, entièrement ouverte. Il reconnut bientôt que les tiroirs de sa banque avaient été forcés ; une des serrures avait été arrachée et laissée sur la banque même, plusieurs pains et une somme d'environ 50 fr. en monnaie de cuivre ou en petite monnaie d'argent avaient été enlevés.

Le moyen qui avait dû servir à l'introduction des malfaiteurs se révéla d'une manière soudaine au boulanger stupéfait qui n'avait pas songé jusqu'à ce jour qu'au-dessus de la porte de sa maison existait un passage libre et ouvert, ou imposte non gar-

Hugues.

I.

Dans le Val-d'Amour, non loin de la ville de Quingey, sur un coteau boisé qui domine les bords verdoyants de la Loue, apparaît aux yeux des voyageurs un antique château qui a fini en vieillissant par perdre sa forme et sa beauté premières. Le matin, quand de blanches vapeurs s'élèvent de la vallée et l'entourent d'une humide ceinture, on le dirait suspendu dans les airs, et le soir, lorsque les ombres se répandent sur la campagne, il ressemble à un grand fantôme couvert de son lindeul que les habitants de ces contrées prennent pour le génie du château pleurant sur sa puissance passée. Solide manoir sous la féodalité, flanqué de bastions et de tourelles, comme un homme fort sous les armes, il s'était dépouillé sous Louis XIV de son empreinte sévère, et, jetant dans ses fossés ses armures et son casque de fer, il avait pris l'attitude servile, mais brillante, des courtisans de ce roi. Puis, après un long silence pendant lequel s'était tout-à-coup transformé en une habitation moderne, le grand fossé qui lui avait servi de défense, devenu inutile, avait été comblé et offrait alors une terrasse de plain-pied avec l'une des façades du château. Cette terrasse était ombragée de deux rangées de platanes. On avait taillé ses pignons, blanchi sa robe de roches grises, abattu quelques arbres dont les racines dansaient de ses fondements, et sur le vaste emplacement qu'occupaient les écuries où piaffaient, au temps de ses premiers maîtres, d'impatients et superbes coursiers, on avait planté un jardin et construit une serre-chaude. Enfin il s'était nivelé comme les hommes, et la nuit seule pouvait lui rendre son ancienne poésie. De sa vieille structure il ne lui restait plus qu'un étroit perron et une porte basse à cintre, au-dessus de laquelle un

œil curieux et versé dans la science du blason pouvait apercevoir les traces d'une armoirie.

II.

C'était là que demeurait depuis plusieurs années Mme de Loric. Mariée assez jeune à un homme déjà âgé qui lui avait apporté avec son nom une immense fortune, elle s'était vue forcée de quitter son pays pour échapper à la proscription. M. de Loric avait succombé en Italie avant des suites de ses fatigues militaires que du désespoir de ne plus revoir sa patrie, et sa veuve, à l'époque de la Restauration, avait eu assez de crédit pour recouvrer avec son château une partie de ses biens. N'ayant qu'une seule fille, née en Allemagne, elle avait pour ainsi dire rompu avec le monde et ne recevait qu'un voisin assez taciturne, émigré comme elle. Attachés l'un à l'autre par leurs souvenirs et la conformité de leurs opinions, ils voulaient resserrer ces liens de voisinage et d'amitié par l'union de leurs enfants, car M. de Laforest avait un fils de dix-neuf ans. Plusieurs familles des environs, qui eussent désiré être admises auprès de Mme de Loric, prétendaient que l'amitié n'était pas le seul nœud qui l'unissait à M. de Laforest, et que celui-ci ne faisait que continuer une liaison intime formée dans le camp des princes ; mais d'autres personnes, plus justes ou moins portées à la médisance, ne voyaient dans cette assiduité que des habitudes de galanterie, entretenues par l'espoir de marier un jour son fils à la jeune Zoé à qui devait revenir tous les biens maternels. Lorsque le fils de M. de Laforest sortit du collège, et qu'il ne craignit plus de quitter, pour retourner à ses études, celle qu'il regardait comme sa fiancée, il se livra avec la fougue de sa jeunesse à toutes ses pensées d'amour. Ayant une position sociale assurée, la passion qu'il ressentait pour Zoé lui paraissait la plus grande et la plus noble de toutes. L'amour fut le début de sa vie, encore pure et embaumée, qui devait, en préservant son jeune cœur des mau-

vaises influences de la société, donner de l'énergie à son ame et fortifier ses facultés généreuses.

Zoé était une jeune fille à l'air doux et calme, d'une figure pâle, dont l'intelligence s'était noblement développée dans la solitude et qui, de bonne heure, avait senti parler son ame lorsqu'en retournant au collège Hugues la laissait seule et triste de son absence. Plus sensible que Hugues, elle paraissait plus forte ; ses émotions de bonheur que la modestie lui ordonnait de cacher, elle courait en jouir en secret. Cependant l'ascendant que le caractère impétueux de son ami prenait sur elle augmentait avec la violence de son amour ; souvent elle se sentait comme fascinée par les paroles passionnées de Hugues. Toujours dans les forêts ou sur l'eau si cristalline de la Loue, ils n'avaient pas une pensée qui ne fût aussitôt échangée ; leurs sensations étaient les mêmes ; la nature les avait mariés comme elle prend soin d'unir deux jeunes arbrisseaux qui croissent et grandissent l'un à côté de l'autre ; ils éprouvèrent ces douces et saintes extases de l'ame qui s'ouvre à la vie par des aspirations d'amour. Ce premier besoin d'aimer est toujours pur ; il serait long-temps la source du bonheur de l'homme, si le monde ne hâtait par l'image de ses plaisirs le débordement des sens qui corrompt cet instinct primitif.

Mme de Loric et M. de Laforest jouissaient intérieurement de cette sympathie de caractère qui se faisait remarquer dans leurs deux enfants ; elle leur paraissait pour l'avenir une garantie de leurs joies domestiques, et ils ne demandaient rien de plus au ciel. En leur permettant toutefois de chercher dans les champs et sur les monts leurs plus nobles inspirations, ils ne négligeaient rien pour cultiver leur esprit. Des heures étaient consacrées tour à tour à l'étude de l'histoire et de la botanique. Pourtant, à mesure que le moment d'unir leurs enfants approchait, une hésitation se faisait remarquer dans leur volonté ; ils

nie de vitres ni de barreaux. Le voleur au corps fluet avait profité de l'imprudence du propriétaire, et, pénétrant par cette ouverture dans un corridor d'où l'on arrive facilement dans la boutique, il s'était trouvé maître du logis et en était sorti librement et sans bruit, en tirant le verrou intérieur qui ferme la porte d'entrée.

Les soupçons du boulanger se portèrent sur un sieur Ch. Picotin qu'il avait employé quelques jours auparavant et qui, à peine libéré du service militaire, avait déjà subi une condamnation correctionnelle. La veille du vol, Picotin n'avait pas d'argent, et il avait été obligé de laisser sa montre en gage pour prix de quelques bouteilles de vin bues dans un cabaret. Le lendemain, il était riche; il dépense dix francs, et l'on trouve dans sa poche quarante francs en monnaie de billon et en petites pièces d'argent.

Embarassé d'expliquer l'origine et la possession de cette somme de cinquante francs, Picotin finit par avouer le vol. Aujourd'hui il a cherché, par la franchise de ses aveux, à mériter la pitié de ses juges; mais les jurés l'ont déclaré coupable, sans circonstances atténuantes, et il a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

Même audience.

Un jeune soldat de la classe de 1838 est accusé d'avoir, à l'aide d'un faux en écriture authentique et privée, cherché à se soustraire au service militaire.

Dubreuil (J.-M.) habitait seul avec sa mère, dont il était le soutien, la commune de Vaise. Son père était mort depuis longtemps. Il avait un frère qui, absent depuis de nombreuses années, était complètement inconnu dans la commune. Tous ses voisins le croyaient fils unique de veuve, et comme tel exempt du service, aux termes de la loi de 1832 sur le recrutement.

« Tu es heureux, Dubreuil, lui disaient ses camarades; tu amènerais bien le numéro 1, que tu ne partirais pas. » Dubreuil, soit bonhomie, soit intelligence ou finesse, souriait, ne répondait pas ou balbutiait. Cependant, le jour du tirage, Dubreuil amena le redouté numéro 1; il va alors à la mairie pour retirer quelques pièces. Le secrétaire croyant que le jeune homme vient réclamer un certificat constatant sa qualité de fils unique de veuve, sans même attendre qu'on le lui demande, s'empresse de le rédiger lui-même et de le présenter à plusieurs habitants notables de la commune qui tous apposèrent leur signature sur la foliole d'un fonctionnaire public.

Dans ces circonstances, les jurés ont pardonné à Dubreuil d'avoir profité de l'erreur et de la complaisance du secrétaire de la mairie, et ils ont apporté un verdict de non-culpabilité.

Chronique Lyonnaise.

Le quai de la Charité, à partir de la place Grôlier, et même de plus haut, est dans un déplorable état de dégradation; les terres de la chaussée qui longe le quai, n'étant plus garanties par le mur de soutènement qui se trouve interrompu à peu près vers ce point, s'écroulent chaque jour de plus en plus, et bon nombre des arbres de la promenade sont, de ce même côté, déchaussés à un tel point que, pour peu que cet état de choses continue, la chute de ces arbres est imminente.

Une telle négligence de la part de l'administration chargée de veiller à la conservation de la propriété publique est d'autant plus blâmable qu'indépendamment du préjudice matériel porté à cette promenade, l'une des plus belles de la ville, par le déperissement journalier qui s'y opère, il y a danger pour la circulation, attendu que, la nuit, les personnes qui suivent la chaussée le long du Rhône, et qui ne s'attendent pas à ces fréquentes solutions de continuité dans le terrain, sont exposées à des chutes de la dernière gravité.

(Le Réparateur.)

— Il y a quelques jours, une femme qui se rendait au village du Poisat (Ain), en suivant un sentier dangereux qu'adoptent les personnes qui veulent gagner quelques minutes au prix d'une grande fatigue et d'un danger réel, est tombée sur les rochers qui sont au bas du précipice qui borde ce passage. On ne sait si cette malheureuse est morte sur le coup ou par suite du manque de secours; mais ce qui est certain, c'est que le lendemain matin les bergers n'ont plus trouvé qu'un cadavre que M. le juge de paix de Nantua est allé reconnaître et faire enlever.

— Un affreux événement a eu lieu mercredi, à Dijon, aux travaux qui s'exécutent hors la porte de la Liberté. Trois ouvriers, engagés dans un éboulement considérable de terre, en ont été retirés sans vie.

Ce malheur est attribué en partie à la négligence des ouvriers, qui n'avaient pas étayé la voûte dans laquelle ils creusaient, malgré les observations qui leur ont été faites à ce sujet; le danger était d'autant plus grand, qu'ils

touchaient alors aux anciennes fondations de la croix de mission, fondations surchargées, et qui ont provoqué la catastrophe.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA CROIX-ROUSSE.

Les électeurs communaux des six sections électorales se réuniront à neuf heures du matin, dans la salle des assemblées à la mairie, savoir :

1^o La section de Serin, le dimanche 14 courant, pour élire deux conseillers.

2^o La section de Saint-Denis, mardi 16, pour élire trois conseillers.

3^o La section du cours d'Herbouville, les jeudi et vendredi 18 et 26, pour élire trois conseillers.

4^o La section du Chariot-d'Or, le samedi 20, pour élire trois conseillers.

5^o La section de l'Enfance, le lundi 22, pour élire deux conseillers.

6^o La section des Gloriettes, le mercredi 24, pour élire deux conseillers.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Toulon, le 9 juin 1840.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Le maréchal a quitté Alger le 2 pour entrer en campagne. Le temps paraît vouloir favoriser l'expédition. Les environs d'Alger n'ont pas été inquiétés depuis plusieurs semaines, les Arabes faisant sans doute leurs moissons. Des razzias faites à propos dans les provinces de l'Est ont ramené la tranquillité un instant compromise. La route de Constantine est devenue des plus sûres.

L'expédition de la plaine de la Mejana est finie. Le général Galbois rentrera le 12 à Constantine, et le colonel Lafontaine sera le 15 à Philippeville.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Pendant que la majeure partie de la commission scientifique parcourt la province de Constantine dans toutes les directions, une partie des membres qui étaient restés à Alger et M. le colonel Bory de Saint-Vincent, leur chef, viennent de visiter la ville de Cherchell et ses environs, autant que les circonstances ont pu le permettre. M. Bory, chargé de tout ce qui est relatif à l'agronomie, a eu d'importantes observations à recueillir dans ce pays où l'industrie des Maures expulsés d'Espagne avait introduit des procédés agricoles plus avancés que sur aucun autre point de l'Algérie. L'aspect si pittoresque de cette bourgade, moitié mauresque, moitié espagnole, et les restes de monuments antiques qui y existent encore, ont fourni à M. Baccuet un assez grand nombre de sujets remarquables. La partie de la Méditerranée qui baigne ce littoral est riche en productions marines dont plusieurs ne se rencontrent pas à Alger, malgré le peu de distance qui sépare les deux points; M. le colonel Bory de Saint-Vincent en a rapporté une ample collection.

Mais c'est surtout pour l'archéologue que Cherchell offre un vif intérêt. M. Berbrugger, outre dix inscriptions déjà connues parce qu'elles se trouvaient en évidence, en a découvert une soixantaine de nouvelles dont il a rapporté à Alger 30, choisies entre les plus importantes. On remarque surtout parmi celles-ci deux belles pierres votives : l'une consacrée à Jupiter par une certaine Aurelia Litua, à cause de l'heureux retour des empereurs Dioclétien et Maximien, après une victoire sur des Barbares; l'autre à Publius Oelius Marianus, personnage important qui avait commandé des flottes et exercé d'autres fonctions élevées, civiles et militaires.

M. Berbrugger a rapporté, en outre, plusieurs jolies stèles en marbre blanc, dont quelques-unes sont des *ex voto* à Saturne, ainsi que des bas-reliefs, des sculptures remarquables en marbre, des médailles, etc.

M. le capitaine Mottet conserve avec le plus grand soin, dans la maison de l'artillerie, plusieurs inscriptions où se trouve le nom de Julia Cosarea, ainsi que quelques autres antiquités qui avaient été recueillies par M. le capitaine de Brulis, son prédécesseur.

Les membres de la commission ont trouvé une protection bienveillante et éclairée dans tous les officiers de la garnison de Cherchell.

— M. le maréchal Valée vient de faire publier dans le *Moniteur algérien* : 1^o un arrêté portant qu'on admettra en franchise de droits de douane dans les ports de l'Algérie, quels que soient leur origine et le pavillon importateur, les viandes salées de porcs, les graisses, le riz, les pommes de terre, les légumes secs et leurs farines, les marrons, châtaignes et leurs farines, les gruaux et féculs, les grains perlés et mondés, les œufs de volailles, l'huile d'olive, les fruits secs, les œufs de vers à soie, le bois de teinture, les meules à moulin et à aiguiser; tous ces objets étaient soumis aux droits par l'ordonnance du 11 novembre 1835 : l'arrêté ne sera exécutoire que pendant six mois et

quels pas de là, que plusieurs coups de fusil furent tirés dans notre direction. Au même instant une berline arriva sur nous au galop, poursuivie par quelques républicains. Je fis avancer ma compagnie, on en vint aux mains. Les chevaux et le postillon furent tués, et craignant que les voyageurs ne subissent le même sort, je me précipitai vers la portière; je l'ouvris au milieu des coups de feu qui retentissaient autour de nous; j'y trouvai une jeune femme évanouie, belle comme celle que j'aurais demandée à Dieu pour ma compagnie. Je l'enlevai dans mes bras et la portai dans la cabane. Excité par l'action du combat, par la fougue de la jeunesse, saisi de vertige à la vue de cette femme dont le pâle visage était éclairé à demi par la lueur du foyer, hors de moi, je m'oubliai... et ce ne fut qu'au moment où, revenant à la vie, elle cherchait à se reconnaître, que je l'abandonnai pour courir au combat, non sans l'avoir recommandée aux soins d'une vieille femme que je vis apparaître. Je voulais rester maître de la chaumière; mais, malgré mes efforts désespérés, je fus forcé de battre en retraite. Blessé au bras, blessé à la tête, et perdant tout mon sang, quatre de mes braves soldats m'emportèrent en se retirant, et je ne rouvris les yeux que pour me voir de la cabane. M'avoir donné un moment de délire et de me priver de l'objet qui dès lors occupa toutes mes pensées. Je l'ai cherchée dans tous mes voyages, cette femme adorée, sans trouver une seule trace de son existence. Les républicains l'auront tuée...

Pendant que M. de Laforêt poursuivait son récit; une vive rougeur était montée au visage de Mme de Loriae. Tremblante, elle n'osait l'interrompre, de peur de montrer son émotion. Le chevalier, en finissant, s'étant rejeté dans son fauteuil, elle s'était levée pour maîtriser son trouble et s'avancait vers la fenêtre comme pour examiner les progrès de l'orage.

— Voilà, Madame, ajouta le chevalier, le terrible souvenir

sera renouvelé, s'il y a lieu, à l'expiration de ce délai; 2^o un arrêté relatif au visa des passeports; 3^o une lettre de M. le duc d'Orléans au maréchal sur la belle conduite de l'armée d'Afrique; 4^o l'ordre du jour suivant :

« Au quartier-général d'Alger, le 28 mai 1840.

» Le maréchal commandant en chef est heureux d'avoir à témoigner à l'armée la satisfaction du prince royal et la sienne pour le courage et le dévouement qu'elle a montrés dans la brillante expédition de Medeah. Il s'empresse, avant d'entrer de nouveau en campagne, de faire connaître les noms des officiers et soldats qui, au milieu de tant de braves, se sont particulièrement fait remarquer par leur valeur, leur zèle et leur habileté. »

Suivent les noms mis à l'ordre du jour. On ne trouve plus dans cet état quelques noms que nous avons remarqués dans le rapport.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 10 juin.

La chambre adopte sans discussion tous les chapitres de son budget.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Strasbourg à Bâle, d'Andrézieux à Roanne, de Montpellier à Nîmes et de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

Voix nombreuses : A demain !

Autres voix : Non ! non ! à l'instant même !

M. GALOS, premier orateur inscrit contre le projet, monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, je suis surpris que la question se présente tous les ans dans les mêmes termes. Ne pourrait-on pas adopter quelques points desquels on partirait pour arriver à de nouvelles solutions ? Le gouvernement, des commissions parlementaires, des compagnies, une foule de personnes se sont efforcés d'obtenir un résultat. D'où vient qu'ils n'y sont pas parvenus ? Voici la cause de leur impuissance.

L'orateur voit cette cause dans l'incertitude des opinions du gouvernement et des chambres relativement aux chemins de fer. Il faut pourtant que cette incertitude cesse, si l'on veut parvenir à exécuter quelques grandes lignes.

L'honorable membre examine les principes qui président à la constitution des sociétés. Celles-ci sont, pour ainsi dire, mises à la place du gouvernement; elles réglementent et disposent de tout comme il leur convient; le gouvernement abandonne tous ses droits, contrairement à tout ce qui se passe en Angleterre, où aucune concession n'est accordée que les impétrants n'offrent les plus satisfaisantes garanties.

M. GALOS ne propose pas d'adopter le mode suivi en Angleterre, où le parlement décide seul et en dernier ressort de ces sortes d'affaires. La France est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une nation plus administrative que l'Angleterre; il faut seulement prendre exemple de nos voisins pour apporter des modifications à l'état de choses réalisé en France.

L'orateur poursuit le parallèle entre la France et l'Angleterre, duquel il résulte que la question est mieux comprise chez nos voisins que chez nous. Et non-seulement cela est vrai en Angleterre, mais la Prusse elle-même et divers autres états ont mieux entendu que nous la plupart des opérations que nécessite l'entreprise d'un chemin de fer.

M. GALOS propose divers moyens de remédier au mal qu'il a signalé. L'un des plus efficaces serait d'établir près l'administration des ponts-et-chaussées des ingénieurs qui seraient chargés d'inspecter les lieux où l'on projette de construire un chemin de fer et qui feraient un rapport officiel sur l'opportunité qu'il y aurait à mettre ce projet à exécution. Je le répète, dit l'honorable membre, il y a absence complète du côté des compagnies; un pareil état de choses ne peut durer. Nous marchons en aveugles; heureusement il est temps encore de prendre une autre route.

L'orateur se résume en se prononçant contre le système des compagnies. Dans le cas où l'on ne voudrait pas renoncer à ce système, il demande que la constitution des compagnies soit résolue législativement. Il demande en outre que les rapports entre les sociétés et l'administration soient simplifiés le plus possible.

Il est six heures. La séance est levée et la discussion renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi sur les chemins de fer.

M. DE GASPARIN a la parole. La France, selon lui, est le pays où l'on a le plus parlé de chemins de fer, et où l'on en a le moins exécuté. Cela vient, dit-il, de ce que les hommes d'affaires s'en sont plus occupés que le gouvernement. Le contraire est arrivé en Belgique, en Angleterre et en Allemagne.

L'orateur, après avoir examiné les diverses phases qu'a subies

qui m'agite sans cesse et me rend taciturne, même à vos côtés.

— Et pourquoi, ne put s'empêcher de dire la baronne, pourquoi avoir abandonné cette malheureuse à la merci d'une soldatesque effrénée ? Votre devoir était de la sauver, ou de mourir en la défendant.

— Hélas ! j'ai cherché vainement la mort sur le champ de bataille; elle m'a fui pour me laisser devant les yeux l'image de celle que je ne dois plus revoir.

Mme de Loriae, pouvant rejeter son trouble sur le mouvement d'indignation qui venait de lui échapper, revint s'asseoir près du foyer et soutint jusqu'au départ du chevalier une conversation qu'elle avait hâte de voir finir.

— Quoi ! s'écria-t-elle lorsqu'il fut parti, c'est cet homme ! Mais comment ne m'a-t-il pas reconnue ? O mon Dieu ! ajouta-t-elle tout-à-coup avec un accent déchirant, et ma fille qui aime son fils !... Pourquoi ne m'a-t-il pas avoué plus tôt ce fatal secret ?... Pauvre Zoé, que vas-tu devenir ?...

Elle se promena long-temps dans sa chambre, en proie à la plus grande agitation, et le lendemain, quand un valet de M. de Laforêt vint lui demander, de la part de son maître, elle répondit qu'elle n'avait vu tard de la lumière dans sa chambre, elle révoqua en doute l'orage l'avait bouleversée et lui avait présagé des malheurs. Sa fille étant venue un moment après pour l'embrasser : malheurs. Sa fille était venue un moment après pour l'embrasser :

— Zoé, lui dit-elle en la pressant avec une sorte d'effroi contre son cœur, Zoé, du courage pour lutter contre ton mauvais sort. Il faut renoncer à Hugues. Ce jeune homme ne peut être ton époux. Que ton attachement pour moi te sauve de cette funeste passion...

— Et pourquoi, ma mère ? interrompit Zoé d'un air stupéfait. Hugues ne m'aime-t-il pas, et croyez-vous que je puisse cesser de l'aimer ? Oh ! non dit-elle en frémissant, jamais !... jamais !...

(La suite à un prochain numéro.)

en France la question des chemins de fer, se félicite en terminant de ce qu'on a fini par s'en remettre au gouvernement de l'exécution de ces chemins.

M. BOISSY-D'ANGLAS combat le projet.

M. DUVERGIER DE HAURANNE : Il est fâcheux, sans doute, que la France n'ait pas été dotée plus tôt de chemins de fer ; mais ce délai nous a profité, car depuis deux ans la pratique des chemins de fer a révélé bien des faits nouveaux. Ainsi, à cette époque, on croyait difficilement que les chemins de fer pussent servir à parcourir de grandes distances ; et pourtant, en Belgique, on parcourt la distance de Liège à Ostende avec une vitesse de 7 à 8 lieues à l'heure ? En Angleterre la vitesse des locomotives de Londres à Liverpool est de 9 à 10 lieues à l'heure.

M. DUVERGIER dit qu'on croyait d'abord que les chemins de fer seraient d'abord un objet de curiosité, et qu'on les abandonnerait. Or, l'expérience a prouvé que les recettes vont chaque jour croissant.

Une des principales causes de la défaveur qui sont tombées sur les chemins de fer, c'est qu'on a cru à tort qu'il fallait de 200,000 f. pour construire un chemin d'un kilomètre ; les études du chemin de Paris à Orléans et du chemin de Paris à Rouen prouvent qu'il faut compter sur une dépense de 400,000 f. au moins.

Une autre cause, c'est la rigueur avec laquelle la législation a traité les compagnies, comme si elles étaient ennemies, et comme si les bénéfices qu'elles peuvent faire étaient un vol fait au public.

D'autres raisons de cette défaveur sont les rigueurs de l'administration, les difficultés de la loi d'expropriation, l'interdiction des courbes de plan de 800 mètres et des pentes de plan de 5 millimètres, difficultés qui sont bien moindres en Angleterre.

L'extrême modicité du prix de transport des voyageurs est aussi une cause d'effroi pour les compagnies ; on exige que le prix soit au-dessous de celui des voitures ordinaires. Pour les marchandises, les frais de transport sont aussi moindres que ceux qui sont exigés sur les chemins de Liverpool à Manchester, du Great-Western, etc., en Angleterre.

L'honorable député voudrait qu'on laissât beaucoup plus de liberté à nos compagnies, qu'on se contentât des tarifs raisonnables, qu'on obligât les compagnies à recevoir sur leur chemin, moyennant péage, toutes les voitures qui voudraient s'y établir.

Dans l'origine peut-être ces conditions eussent-elles suffi ; mais aujourd'hui que les capitaux sont effrayés, l'intervention du gouvernement est devenue nécessaire, au moyen de la subvention, du prêt à bas intérêts, de la prise d'actions avec prélèvement. Il faut se garder d'adopter un système exclusif et accorder aux compagnies ce qui paraît devoir leur convenir le mieux. La garantie du prêt à bas intérêt me paraît, du reste, dit l'orateur, ce qu'il y a de plus convenable.

Mais, dit-on, le budget est déjà en déficit, faut-il le surcharger encore ? Messieurs, on a beaucoup médité de la loi de 1837 sur les travaux publics, loi fondée sur ce principe que pour les travaux qui doivent profiter à l'avenir on peut sans scrupule doter l'avenir. Tout le monde sait que les recettes ordinaires sont suffisantes pour faire face aux dépenses ordinaires. Quant au budget extraordinaire, il a pour suffire à ces exigences une réserve de près de 100 millions qui s'augmentera encore de 50 millions par les rentes 3 0/0 qui seront rachetées en 1840 et 1841. Il n'y a donc là rien d'inquiétant, et il nous faut renoncer aux chemins de fer ou consacrer à les construire 25 ou 30 millions, afin de développer en France les moyens d'échange et de communication. Ce dernier parti est celui auquel je me suis arrêté, de concert avec la commission, et que j'espère voir en définitive adopté par la chambre. (Très-bien !)

M. DIETRICH commence par reconnaître l'utilité des chemins de fer ; mais en commerce et en industrie, dit-il, il n'y a rien de plus coûteux que les choses mal faites ou à moitié faites, tandis que ce qui est bien fait n'est jamais trop cher.

Partant de cette idée, l'orateur voudrait que le gouvernement n'adoptât pas indistinctement tous les systèmes, et qu'il fit lui-même, exclusivement à ses frais, deux ou trois chemins de fer.

Au reste, l'orateur, reconnaissant la nécessité de l'intervention de l'état sur certains points, se prononce plus particulièrement pour la garantie du minimum d'intérêt. Le chiffre au-delà duquel la garantie d'intérêt devrait avoir son effet devrait être seulement, selon lui, de 3 0/0.

Pour les chemins de fer d'utilité générale, l'orateur ne repousse pas un système d'après lequel les compagnies seraient chargées d'exécuter les chemins de fer aux frais de l'état, et de les entretenir à leurs propres frais pendant quinze années.

M. JAUBERT, ministre des travaux publics : Dans le cours de cette discussion, on a signalé une espèce d'inconsistance de la part du gouvernement, et, il faut le dire, de la part de la chambre ; mais si les oscillations sont permises, c'est véritablement dans la question des chemins de fer. En 1838, une commission de 18 membres fut formée. Nous étions alors, M. le président du conseil, moi et un troisième de nos collègues, les seuls membres de la minorité. On nous taxait d'esprits arriérés, on nous accusait de vouloir imposer des entraves nuisibles à l'industrie particulière. L'expérience a malheureusement prouvé que nous avions raison.

Dans le système de l'exécution par les compagnies, on inféode pour un temps plus ou moins long les lignes de chemins ; on les soustrait à l'action bienfaisante du gouvernement. Le gouvernement a mille moyens de récupérer ses avances, tandis que les compagnies ont toujours en vue le prix rémunérateur de leurs peines. Le gouvernement ne refuse protection à personne, tandis que les compagnies tendent à faire disparaître tout ce qui leur fait concurrence. Enfin le gouvernement a cru devoir se réserver en dernier lieu les moyens puissants attachés à ce nouveau mode de circulation, qui apportera une si grande perturbation (je me sers de ce mot en bonne part) dans le pays, qui opérera une sorte de resserrement dans la carte, en rapprochant du centre les autres points de la France, mais qui en éloignera d'autant plus les pays non placés sur les lignes.

Le ministre dit que l'Angleterre s'est lancée courageusement dans la voie des constructions des chemins de fer ; mais il rappelle que l'an dernier une motion a été faite par les principaux membres du parlement pour faire rentrer les chemins de fer sous l'influence de l'état, et peut-être le parlement n'a-t-il pas d'abord assez réfléchi sur les inconvénients de la construction exclusive des chemins par l'état.

L'orateur cite ensuite les inconvénients de l'exécution des chemins par l'état, et il continue : Il faut aider les compagnies pour qu'elles travaillent au profit de tous. C'est donc sans arrière-pensée que nous vous présentons, dit-il, le projet de loi en question. M. Duvergier de Hauranne m'a laissé peu de choses à dire sur les tarifs. Je parlerai donc des différents modes proposés. La prise d'actions est bonne suivant nous. La Belgique nous donne en cela un excellent exemple, car elle prend des actions même dans les chemins de fer construits hors de son territoire, ce qui est fort remarquable. Le prêt est un moyen très-simple, nous l'avons employé. La garantie au même taux d'intérêt, nous sommes bien loin de l'avoir exclue. Nous nous sommes conduits d'après les principes d'un véritable ecclésiaste. Nous avons examiné les moyens de faire enfin ce que le pays demande, et de le doter de chemins de fer. Nous nous sommes

entendus avec la commission. Nous n'avons plus rien à nous reprocher, et nous ne voyons pas que la chambre refuse son assentiment à notre travail.

L'administration a été accusée de malveillance pour les compagnies, mais les compagnies sont d'une exigence excessive et semblent vouloir traiter avec le gouvernement d'égal à égal.

M. JAUBERT s'attache, au moment où nous quittons la séance, à résumer quelques points du discours prononcé hier par M. Galos. Il est quatre heures.

Une attaque brutale de la police contre des jeunes gens qui n'avaient que le tort de chanter des chansons dans la rue à une heure indue a occupé ces jours-ci la presse vraiment indépendante de Paris. On s'est justement indigné contre ces agents sauvages qui ont frappé et blessé des étudiants qui affirment sur leur honneur ne les avoir pas provoqués, mais on a en même temps saisi l'occasion de donner de bons conseils à notre jeunesse actuelle, de lui rappeler qu'elle est l'espoir du pays, et que les réformistes, plus que tous les autres, exigent et ont droit d'exiger d'eux de la gravité et de la moralité. Au sein même de nos écoles il se trouve des jeunes gens qui ne reculent pas devant la tâche d'avertir leurs camarades et de leur faire de pacifiques exhortations. Voici le texte d'un circulaire qu'on répand dans le quartier latin, et qui nous semble rédigée dans un excellent esprit :

AUX ÉTUDIANTS.

Une réunion des vôtres vient d'être l'objet d'une agression brutale de la police. Vous vous êtes plaints, et à votre plainte on a répondu que vous êtes les provocateurs. Puis, pour déconsidérer votre cause, on a dit que provoquement, la nuit, vous vous livriez à des excès de dissipation qui troublaient le repos public.

Amis, il y a du vrai dans ce reproche, mais ce n'est pas aux hommes du régime actuel qu'il appartient de vous accuser.

Il est trop vrai, depuis plusieurs années, une partie de la jeunesse des écoles s'endort et s'ennuie dans les jouissances matérielles. Non-seulement elle y déprave son intelligence, mais encore elle y perd ses plus généreux instincts ; car les convoitises brutales produisent l'égoïsme et la cupidité. Or, quel est le principal moyen du gouvernement depuis dix années ? la corruption. Depuis dix années le pouvoir procède, par ses maximes et ses exemples, à la démoralisation du pays ; il cherche, par tous les moyens, à éteindre les idées de liberté et d'honneur national pour faire supporter son despotisme et sa lâcheté. Il sait que tout ce qui pense généreusement lui est contraire. Aussi il serait ravi s'il voyait la jeunesse, qui a plus particulièrement l'enthousiasme du juste et du beau, désertir ces sentiments pour ne songer qu'à des joies égoïstes et grossières. Aussi voyons-nous qu'au lieu de réprimer cette licence, il la plutôt encourage. Il lui serait si commode que la jeunesse qui fait l'espoir de la France ne fût qu'une génération vénale prête à se vendre pour de l'or !

Amis, il faut montrer à ces hommes impurs qu'ils n'auront pas aussi bon marché de vous qu'ils l'espèrent. Vos études, votre position future doivent vous placer à l'avant-garde du progrès. Si quelques-uns de vous doivent un jour conduire la France, que ce soit dans des voies d'amélioration et de grandeur ; que ce ne soit pas pour l'exploiter et l'affaiblir, comme on le fait aujourd'hui.

Il y a quelques jours, un député courtois disait à la tribune qu'il n'était pas bon que les jeunes gens s'occupassent de politique, que cela leur donnait de l'ambition, et que l'ambition devait être l'apanage exclusif des hommes mûrs, pour les dédommager des passions éteintes de leur jeunesse. Ces paroles révélaient toute la politique du gouvernement. On veut livrer entièrement la jeunesse aux plaisirs, pour détourner ses regards de turpitudes qui l'indigneraient.

Faites voir, amis, que vous ne céderez pas à ces suggestions immorales ; faites voir que vous avez autant de vertus patriotiques que vos gouvernants ont de vices ; montrez que si vous êtes ambitieux, ce n'est pas de leur ambition de places et d'argent, mais de la noble et belle ambition d'être utiles au pays, soit en contribuant à son émancipation, soit en ajoutant à sa gloire qui est la vôtre. Faites cela pour que la France n'ait pas en vain compté sur vous, pour être dignes de vos devanciers et pour qu'on ne dise plus que la jeunesse française a dégénéré.

UN ÉTUDIANT.

MORT DU ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, est mort le 7 de ce mois, à trois heures et demie de l'après-midi.

L'empereur de Russie est arrivé à Berlin deux heures avant la mort de ce monarque.

Frédéric-Guillaume III était né le 3 août 1770 ; il était monté sur le trône le 16 novembre 1797 : la reine Louise, sa femme, était morte le 19 juillet 1810. Son fils aîné, Frédéric-Guillaume, qui lui succède, est aujourd'hui âgé de 45 ans ; il a épousé en 1823 la princesse Elisabeth-Louise, fille du roi de Bavière. Aucun enfant n'est issu de ce mariage.

Un procès fort grave va, dit-on, s'engager devant la chambre des pairs à l'occasion d'une brochure en forme de lettre adressée par M. le général Berthezène à MM. Germain Sarrut et Saint-Edme, rédacteurs de la *Biographie des Hommes du jour*, et dans laquelle ce général, en donnant une explication nouvelle relative au désastre de Waterloo, accuse de trahison M. le général Lesenecal, chef d'état-major du maréchal Grouchy, et par contre le maréchal lui-même.

On assure que M. Lesenecal, neveu et héritier de son oncle, a adressé à M. Pasquier, président de la chambre des pairs, une lettre dans laquelle il demande que la chambre se saisisse d'une question d'enquête à cet égard. Le maréchal Grouchy, actuellement aux eaux de Vichy, est attendu d'un moment à l'autre à Paris.

On lit dans le Patriote de Saône-et-Loire :

M. Paccard, sous-préfet de Chalon, vient d'être destitué par ordonnance du 5 juillet. Il sera remplacé par M. Mourgues, sous-préfet de Neuchâtel.

La destitution de M. Paccard a été aussi brutale que possible, et c'est une leçon d'autant plus philosophique qu'elle lui a été donnée par le même homme, M. de Rémusat, qui, si nous sommes bien informés, lui a fait obtenir la croix d'officier de la Légion d'Honneur pour son dévouement absolu aux principes odieux et funestes du doctrinarisme.

La nouvelle de cette destitution s'est répandue avec rapidité dans la ville et l'arrondissement, et il serait impossible de dire, sans offenser la vérité, qu'elle n'y a pas été accueillie comme un acte providentiel, quand on a appris, le même jour, que M. Menand venait d'être appelé au conseil municipal de Chalon-sur-Saône par la confiance et l'estime de ses concitoyens, jaloux de lui faire oublier l'injuste persécution des doctrinaires.

Faits Divers.

Un journal du Cap de Bonne-Espérance, reçu par le dernier bâtiment arrivé, contient les affreux détails suivants sur la perte d'un négrier et de 700 esclaves.

Deux négriers ont fait tout récemment naufrage dans le port de Mozambique pendant un ouragan du sud-est, mais les équipages et deux cents nègres embarqués sur ces navires sont parvenus à se sauver. On a su alors que l'un de ces bâtiments, commandé par un Espagnol, avait eu 900 esclaves à son bord, et que, durant un autre ouragan, les écoutilles ayant été fermées, 300 de ces malheureux étaient morts de chaleur et de faim. Quelques jours après, l'ouragan recommença avec une nouvelle violence, on fut obligé de fermer les écoutilles, et lorsqu'on les rouvrit, on trouva encore 300 cadavres à fond de cale. Enfin, sur les 300 nègres qui restaient, 100 périrent encore depuis ce moment jusqu'à l'arrivée du navire dans le port de Mozambique.

On calcule que, durant l'année dernière, 12,000 esclaves ont été exportés du port de Mozambique.

Nécrologie.

M. NÉPOMUCÈNE LEMERCIER.

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. Népomucène Lemerrier qu'une courte maladie est venue enlever à ses amis qui espéraient le conserver long-temps encore. M. Lemerrier n'était pas jeune cependant : il siégeait à l'Académie depuis trente ans ; il avait atteint sa soixante-dixième année. Mais la verdeur de son esprit, la fermeté de son caractère semblaient promettre une existence plus longue encore.

La littérature perd chaque jour, comme la politique, quelques-uns de ces hommes de la brillante génération de 89, que les événements et les grandes idées de cette époque avaient fortement trempés. La carrière des lettres s'était ouverte de bonne heure pour M. N. Lemerrier. A seize ans, il avait déjà fait représenter une tragédie qui avait eu du succès. Il fut du petit nombre d'hommes intelligents que le despotisme ne courba pas. L'opposition ne pouvait se faire alors que par les causeries de salons et les allusions du théâtre. Il usa de l'un et de l'autre avec toute l'énergie de son caractère. Aussi, ses livres et sa personne furent-ils l'objet d'une surveillance honorable de la part de la police inquisitoriale de l'empereur.

Comme écrivain, M. N. Lemerrier fut des premiers à comprendre qu'une société qui se renouvelle apporte aux lettres comme aux arts de nouveaux éléments de travail et de création. Les formes sous lesquelles la pensée de l'artiste se révèle resteraient-elles seules immobiles, quand toutes les autres formes sont brisées ? Le génie serait-il condamné à n'avoir jamais que le même temple, et l'art à brûler toujours le même encens sur le même autel ? M. N. Lemerrier ne le crut point. Nourri des anciens, et naturel ennemi des extravagances, il essaya pourtant d'élargir les avenues grecques et romaines, où les patens de l'Empire se pressaient, s'entassaient, apportant leur idolâtrie plaigiaire, et s'épuisant en imitations sans verve et sans originalité.

Il donna l'exemple avant d'écrire les doctrines ; il publia *Pinto* avant son *Cours de littérature*, et, dans l'ordre des dates, il fut le père de cette école moderne, filie ingrate et dévergondée dont les excès ont empoisonné ses derniers moments.

M. N. Lemerrier n'était pas de ceux qui séparent le talent de l'emploi qu'on en fait, la pensée de son but moral, le livre de son utilité pratique. Il ne méconnaissait pas tout ce qu'il y a de témérité et de bonheur souvent dans quelques-unes des productions de ce temps ; il n'en était que plus énergique à repousser et à maudire leur direction.

C'est que lui n'était pas seulement homme de lettres ; il était avant tout citoyen. Les sentiments de la jeunesse l'animaient encore dans ses vieux jours ; ils semblaient même reverdir sous cette atmosphère où nous nous laissons flétrir et tomber, nous qui n'avons pas dans notre mémoire cet abri puisant des souvenirs d'un autre âge, nous qui ne pouvons pas dire qu'il fut des jours où nous étions grands !

Aussi la conversation de cet homme avait-elle tout le charme d'une légende des temps héroïques : il ne retraçait pas les événements qu'il avait vus, il les peignait, et quand le tableau était sorti de ses mains, on restait en admiration devant la grandeur des figures.

Honorons ces hommes de la grande race ; payons un juste tribut aux morts, et rappelons-nous, en saluant leur tombe, ce mot de Tacite : *Les larmes leur sont moins agréables que l'imitation de leurs vertus.* (National.)

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Le Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, l'une des plus utiles et des plus honorables publications de notre époque, terminé depuis moins d'un an, a obtenu le succès qui lui était promis et qu'il méritait à tant d'égards. Les suffrages qu'il a obtenus dès l'origine ont été sanctionnés par le temps et par l'expérience. Après sept mille exemplaires vendus, les éditeurs annoncent aujourd'hui une nouvelle réimpression de ce livre remarquable, guide indispensable des commerçants de tous les pays. Un atlas composé de cartes géographiques spéciales, d'un tableau colorié des pavillons de toutes les nations du globe, et de planches représentant des machines, des bateaux à vapeur, accompagne cette nouvelle édition. Ces cartes et ces planches sont gravées sur acier.

(Voir aux annonces du numéro d'hier 13 juin.)

Un Anglais, depuis long-temps dans les affaires du haut commerce, connaissant les langues suédoise, danoise et française, ayant travaillé plusieurs années à Londres et à Paris, désirerait trouver, dans une maison de commerce ou de banque de cette ville, une place pour y être employé. principalement à la correspondance anglaise et à la comptabilité. Il offre de fournir sur son compte des renseignements satisfaisants.

S'adresser à M. J.-A. Blanc, quai Humbert, 12, ou place du Gouvernement, 3.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 juin 1840 sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN.

Trois pour cent	84 65
Quatre pour cent	104 60
Cinq pour cent	116 55
Actions de la banque	3555

ANNONCES JUDICIAIRES.

Au samedi vingt-sept juin mil huit cent quarante.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE MAISON située à la Guillotière, rue des Passants, appartenant au sieur Porte.

Mise à prix : 6,000 fr., outre les charges.
S'adresser, pour les renseignements, à M. Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16. (2633)

(1857) VENTE APRÈS DÉCÈS,
Grande rue Mercière, 12.

Le vendredi dix-neuf du courant et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, au domicile sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en bois de lit, matelas en laine, tables, commodes, glaces, linge de corps et de table, batterie de cuisine, etc.

A la suite, il sera vendu plusieurs montres en or, couverts en argent, bagues avec ou sans brillants.

Cette vente a lieu à la requête des héritiers de droit et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

(1754) VENTE AUX ENCHÈRES

D'un très-beau hangar et de diverses mécaniques, agencements et ustensiles propres à la fabrique du BLEU, le mardi seize juin mil huit cent quarante, à dix heures du matin, cours Trocadéro, n° 6, aux Brotteaux.

Ledit jour, à l'heure et au lieu sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères d'un très-beau hangar, construit en bois et briques, couvert en tuiles creuses, ayant au rez-de-chaussée et au 1er étage vingt-six mètres de longueur sur six et demi de largeur, avec portes et croisées et facilités pour l'enlever; étagères, une grande quantité de planches pour séchoir, grandes et petites gerles ovales avec robinets, plusieurs poêles, plusieurs presses, chaudière, moulin en pierre, emporte-pièce, caisses d'opération, carriole à bras, filtres, une pompe en fonte, rayonnage, casier, banque, etc. Le hangar sera vendu à une heure précise.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2405) Le vendredi 19 juin courant, à l'heure de onze du matin, à la requête de M. Jean-Michel Laforge, syndic définitif de la faillite du sieur Charles Dorner, ci-devant brasseur de bière à Serin, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M. Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22, à l'adjudication aux enchères publiques de créances dépendant de l'actif de la faillite dudit sieur Dorner, s'élevant ensemble à la somme de 10,396 fr. 81 c.

S'adresser, pour plus amples renseignements, et pour prendre connaissance du cahier des charges, soit à M. Laforge, rue Romarin, n° 5, soit audit M. Tavernier, notaire.

(2366) ÉTUDE DE M^e OLIVIER,
Notaire à Lyon, rue du Palais-Grillet, 2.
VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES.

Le mardi vingt-trois juin prochain, à l'heure de midi, en la salle des criées des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, 31, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE PORTION DIVISÉE DE MAISON, située à Lyon, Grande-Côte, 38, composée d'un rez-de-chaussée sur le devant, formant deux arcs, d'une chambre au second sur le derrière, avec cave, cour et dépendances.

Le revenu net est de 572 f., établi par beaux réguliers. L'adjudication sera tranchée à l'extinction des feux, au profit du plus offrant et dernier enchérissseur, sur la mise à prix de 8,000 f.

S'adresser à M. Olivier, dépositaire du cahier des charges, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

ÉTUDE DE M^e CHÉVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, 1.
Salle des criées des notaires de Lyon.

VENTE AUX ENCHÈRES,

Par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en la salle des criées des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, 31, par le ministère de M. Chévrier, l'un d'eux, le mardi 30 juin 1840, à dix heures du matin, d'une belle MAISON, sise à Lyon, rue de Castries, 8, quartier de Perrache.

Cette maison, parfaitement agencée et d'une solide construction, se compose d'un corps de bâtiment principal, double en profondeur, élevé de quatre étages au-dessus de caves voûtées, rez-de-chaussée et entre-sol, percés chacun, comme l'entre-sol, de sept croisées sur la rue de Castries; petit bâtiment avec terrasse au-dessus; cour, pompe et autres aisances.

Le terrain sur lequel le tout repose est de la contenance de quatre cent quinze mètres soixante-neuf décimètres carrés.

L'adjudication sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérissseur, sur la mise à prix de 80,000 fr.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M. Chévrier, notaire à Lyon, rue Neuve, 1, au 2^{me}. (2230)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, 14.
A vendre.

TRÈS-BELLE PRAIRIE, à 4 p. 0/0 de revenu.—Prix : 95,000 fr.

DOMAINE dans la Bresse, à 5 p. 0/0 de revenu.—Prix : 70,000 fr.

AUTRE dans le Beaujolais, à 4 0/0 de revenu.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M. Morand. (2344)

(2215) A vendre de suite.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS situé dans un bon quartier et ayant une nombreuse clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Chastel, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 10.

ANNONCES DIVERSES.

(8416) A vendre.

UNE MAISON située à Cuire, plaine de la Caille, sur les bords de la Saône. Il y a terrasse avec petite salle d'ombrage, jardin, hangar, écurie, pompe et puits à eau claire, cave, etc.

S'y adresser à M. Chambon, propriétaire.

(8417) A vendre ou à louer.

JOLIE CAMPAGNE située en la commune de Colonges, composée de maison bâtie dans le goût moderne, de cour, jardin, parterre, terrasse, salle d'ombrage, vignes, pièce d'eau et puits intarissable dans lequel est une pompe.

Cette campagne, d'où l'on jouit d'une superbe perspective sur la Saône et ses coteaux, est bordée de deux côtés par de très-beaux chemins continuellement desservis par les omnibus.

S'adresser à M. Tourret père, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

(8384) A vendre pour cause de décès.

FONDS D'HOTEL GARNI ayant une bonne clientèle et une belle salle d'ombrage. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser hôtel de la Petite-Claire, à Vaise.

(8440) A vendre.

AUTRUCHE âgée de neuf mois, ayant deux mètres seize millimètres de hauteur, venant des déserts de Sabara.

S'adresser chez M. Bouton, marchand de bois, rue de Sarron, n° 8.

(8388) A vendre pour 2,000 francs environ.

UNE PROPRIÉTÉ au Barolle, sur la route de Rive-de-Gier, avec une maison. Les omnibus de Brignais passent à la porte. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Bernard, rue Gentil, n° 28, à Lyon.

(8436) On désirerait de suite UN PROFESSEUR capable de faire la surveillance dans un pensionnat de Lyon.

S'adresser à M. DEMOMMEROT, horloger, quai Saint-Antoine, 15, ou au bureau de tabac, même numéro.

(8409) A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et éclairé au gaz, rue Célu, n° 4, près la barrière Saint-Laurent, montée du Boulevard, à la Croix-Rousse. S'y adresser.

(8445) A louer.

APPARTEMENT réunissant la ville et la campagne, situé cours de Broches, à la descente du pont de la Guillotière, la 4^e maison à droite; trois pièces agencées et parquetées.

S'y adresser.

ÉTABLISSEMENT THERMAL D'ALLEVARD.

SERVICE ACCÉLÉRÉ A PARTIR DU 12 JUIN 1840.

Les sieurs BARON fils et VERDANT, entrepreneurs de voitures publiques à Grenoble, ont établi, à dater du 12 juin 1840, un service régulier, partant tous les jours, pour le transport des voyageurs et des baigneurs de Grenoble à Allevard et retour.

Ce service sera fait au moyen de voitures neuves, bien suspendues; les attelages, entièrement frais et bien assortis, seront conduits avec toute la célérité désirable.

Outre ce service régulier, les sieurs BARON fils et VERDANT tiennent, tous les jours et à toutes les heures de la journée, des voitures à la disposition des voyageurs et des baigneurs qui voudraient se rendre à l'établissement. Avec ces voitures, on peut faire le voyage de Grenoble à Allevard et retour en un jour, avec un séjour de sept heures au moins à Allevard.

Départs : de Grenoble, à 1 heure de l'après-midi.

— d'Allevard, à 6 heures du matin.

Bureaux : à Grenoble, place Grenette, chez V^e Dalicoud, cafetière.

— à Allevard, à l'établissement des Bains.

S'adresser à M^{me} veuve Dalicoud, cafetière, place Grenette, à Grenoble. (2806)

SERVICE DU RHONE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE,
PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin,
du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

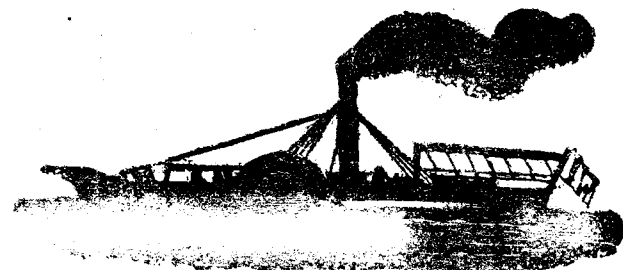
(7365)

(2373) A louer de suite, ensemble ou séparément.

UNE VASTE PIÈCE PROPRE A TOUTE ESPÈCE D'ATELIERS, éclairée par huit croisées et ayant environ cinquante pieds de long sur quarante de large, au 2^e étage de la maison portant le n° 12, à l'angle des quai, rue et place du Port-au-Bois, à la Guillotière, au bas du pont. Au-dessus de cette pièce se trouve un grenier parfaitement clair et encore plus grand.

UN JOLI LOGEMENT attendant et indépendant; il se compose de trois pièces assez vastes donnant sur le quai et de deux cabinets; dans chaque pièce il y a des alcôves fermées ou ouvertes. Le tout entièrement réparé à neuf.

S'adresser, dans la maison, du côté de la place, à M. Faure, entrepreneur d'omnibus.

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

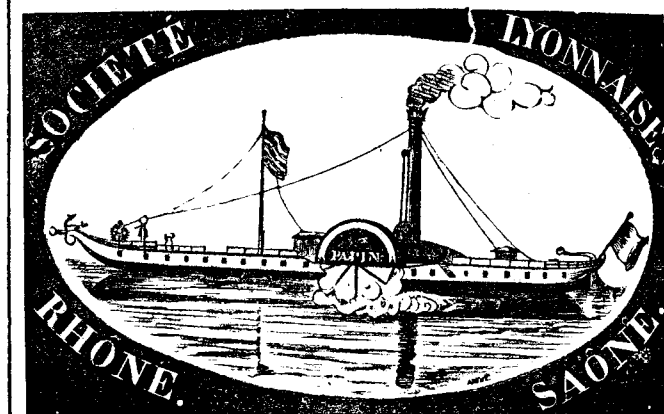
POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON.—1^{res}, 20 f.—2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)



LE MAGNIFIQUE

BATEAU A VAPEUR EN FER

ET A BASSE PRESSION

LE PAPIN N° 4,

Nouvellement construit, remarquable par l'élégance et le confortable de ses emménagements;

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Dimanche 14 juin 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

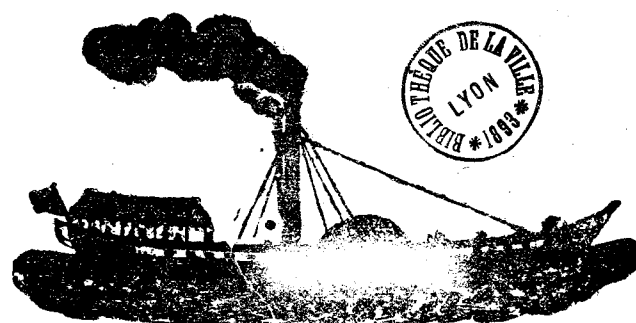
Premières places pour AVIGNON, 20 fr.

Secondes places — 12 fr.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

BATEAUX A VAPEUR EN FER
DU HAUT-RHONE.

COURS D'HERBOUVILLE, 4, A LYON.



SERVICE

DE CHAMBÉRY ET AIX-LES-BAINS.

DESSERVANT

SEYSSSEL ET TOUT LE LITTORAL.

Départ tous les jours, le dimanche excepté.

De LYON, à 4 heures du matin.

De CHAMBÉRY, à 5 heures du matin.

Du port de PUEY, près d'Aix, à 6 heures 1/2 du matin.

Le trajet de CHAMBÉRY à la station des bateaux est parcouru en demi-heure sur un chemin de fer. (7356)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FLS, RUE POULAILLERIE, 19